



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 22 octobre 2026

CTN SERVICES COMMUNS / UFCM

SUGE : L'ENCADREMENT AU CŒUR DU COLLECTIF ET DU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE !

Essentiel à la cohésion des équipes et à l'efficacité des missions, l'encadrement SUGE exige une véritable reconnaissance de son expérience, de ses qualifications et de sa technicité.

La CGT revendique des parcours professionnels qui prennent en compte les savoirs, savoir-faire, et reconnaissent l'expérience acquise, les qualifications et la technicité des métiers, en renforçant la complémentarité avec les cheminot·e·s de terrain.

Depuis la loi de 2014, la SUGE est enfermée dans une logique de client fournisseur avec les autres sociétés du groupe. Cette contractualisation réduit progressivement sa mission essentielle de sûreté ferroviaire à une simple prestation de service facturée aux entreprises ferroviaires. Cette situation implique de graves conséquences, y compris au regard des accidents et incidents survenus dans la dernière période. Cette transformation détourne la SUGE de sa vocation première et fragilise, à terme, les missions, les emplois et l'avenir même du service.

La CGT et son UFCM dénoncent depuis des années cette mise en concurrence, encouragée par un cadre réglementaire qui favorise le recours notamment aux entreprises privées de gardiennage. La sûreté ferroviaire ne peut être considérée comme un simple « produit » soumis aux lois du marché et à la concurrence, mais bien retrouver pleinement sa place comme une fonction transverse de sécurité ferroviaire, au service des cheminot·e·s, des usagers et de l'intérêt général.

L'IMPOSTURE DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE !

La concurrence se construit TOUJOURS sur le dos des usager·e·s et des salarié·e·s, sur l'abaissement des repères collectifs et sur la liquidation du service public. Elle frappe directement les conditions d'emploi des cheminot·e·s, y compris de l'encadrement : l'éclatement de l'entreprise, les réorganisations successives et les suppressions de postes détériorent fortement leurs conditions de travail et celles de leurs assistant·e·s. Ces dernier·e·s deviennent de simples gestionnaires de pénurie, au lieu d'être des référent·e·s techniques et des expert·e·s de leur métier, disposant des moyens nécessaires pour encadrer des collectifs de travail à taille humaine, au plus près du terrain !



UNE SOUFFRANCE AU TRAVAIL NIÉE PAR LA DIRECTION !

Les cheminot·e·s de l'encadrement subissent une dégradation continue de leurs conditions de travail. Malgré ce constat et les alertes, la Direction persiste à vouloir imposer ses objectifs inatteignables en exerçant une pression permanente et des injonctions contradictoires. La perte de sens au travail se généralise, les risques psychosociaux augmentent et la charge mentale des encadrant·e·s atteint un niveau critique !

De plus, les dérives du forfait-jours ont fait exploser leur temps de travail, bien au-delà de la durée annuelle réglementaire. Sans réel droit à la déconnexion et en invisibilisant les heures réellement effectuées, ce dispositif favorise une part importante de travail non rémunéré et rogne les temps de repos les soirs, les week-ends, et même durant les congés ! L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle est sacrifié, au détriment de la santé physique et mentale des cheminot·e·s, mais aussi de l'emploi. Pour la CGT et son UFCM, il est grand temps de briser cette spirale infernale !

LA CGT ET SON UFCM REVENDIQUENT :

- La mise en place d'une grille unique des salaires et l'instauration de l'échelle mobile des salaires indexée sur l'inflation ;
- La création d'une prime de travail spécifique SUGE et d'une prime de base garantie reconnaissant la technicité des métiers de la SUGE ;
- Le décompte des heures de travail pour garantir le strict respect du temps de travail annuel ainsi que l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle ;
- Un réel droit à la déconnexion garantissant les temps de repos et protégeant la santé mentale ;
- L'extension de la liste des emplois-repères à pénibilité avérée (ERPA) et des dispositifs de CAA pénibilité aux agents de commande, aux formateur·trice·s et aux métiers de l'encadrement SUGE ;
- La classification des postes d'APDX à la classe 5 après 10 ans d'ancienneté, sans remise en cause de la pénibilité ;
- La reconnaissance des qualifications des formateur·trice·s TIS/TIR par la classe 5 ;
- La classification des postes de DUO à la classe 8 selon les spécificités métiers et géographiques ;
- Le maintien des indemnités de port d'armes après 20 ans de pénibilité, y compris en cas de reconversion ou d'aménagement de fin de carrière ;
- La création de postes de fin de carrière dans toutes les DZS et les agences ;
- La réduction de moitié des nuits après 50 ans, pour les agents volontaires, avec maintien du salaire et sans repos secs.

**POUR UNE SÛRETÉ FERROVIAIRE INTÉGRÉE, RECONNUE ET DÉVELOPPÉE,
AUX ÉLECTIONS CSE DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2026,**

JE VOTE CGT !